



# CROSS RÉGIONAL FSGT

Dimanche 13 février 2022

Plaine des sports Auguste Delaune  
à Stains (Seine-Saint-Denis)

## Mot du président de l'E.S.Stains athlétisme



L'Espérance Sportive de Stains a le plaisir de vous accueillir sur la plaine des sports Auguste Delaune.

La dernière organisation d'un régional remonte à 2015 et les jeunes générations pourront elles aussi découvrir ce parcours de cross.

Bien que n'étant pas au départ l'organisateur prévu, le club et la commission régionale ont tout mis en œuvre pour que cette journée de cross soit une réussite.

Nous espérons que les athlètes de tous les clubs d'île de France viendront participer en grand nombre à cet événement afin de se retrouver et prendre du plaisir dans le contexte difficile que nous connaissons actuellement.

Hervé CADERON  
Président de l'E.S.Stains Athlétisme

## Présentation

La commission régionale d'athlétisme et le club de l'Espérance Sportive de STAINS ont le plaisir de vous inviter aux CHAMPIONNATS RÉGIONAUX DE CROSS

Cette manifestation se déroulera sur la plaine des Sports Auguste Delaune à Stains.



## Situation géographique

STAINS se situe au nord ouest du département de la Seine Saint Denis

**En venant de Paris par l'autoroute A1** prendre la sortie numéro 4 direction Stains. Continuer tout droit en direction du Globe, suivre la route, passer devant la mairie puis le commissariat.

Tourner à droite au feu. Au premier feu à droite vous êtes arrivés (proximité du collège Pablo Néruda )

**Train** : La plaine des sports se trouve à **10 minutes** à pied du RER D à Stains-Pierrefitte.

**Bus** : Plusieurs lignes d'autobus desservent la plaine des sports

255 descendre station collège Pablo Néruda

252 descendre station Parouzet

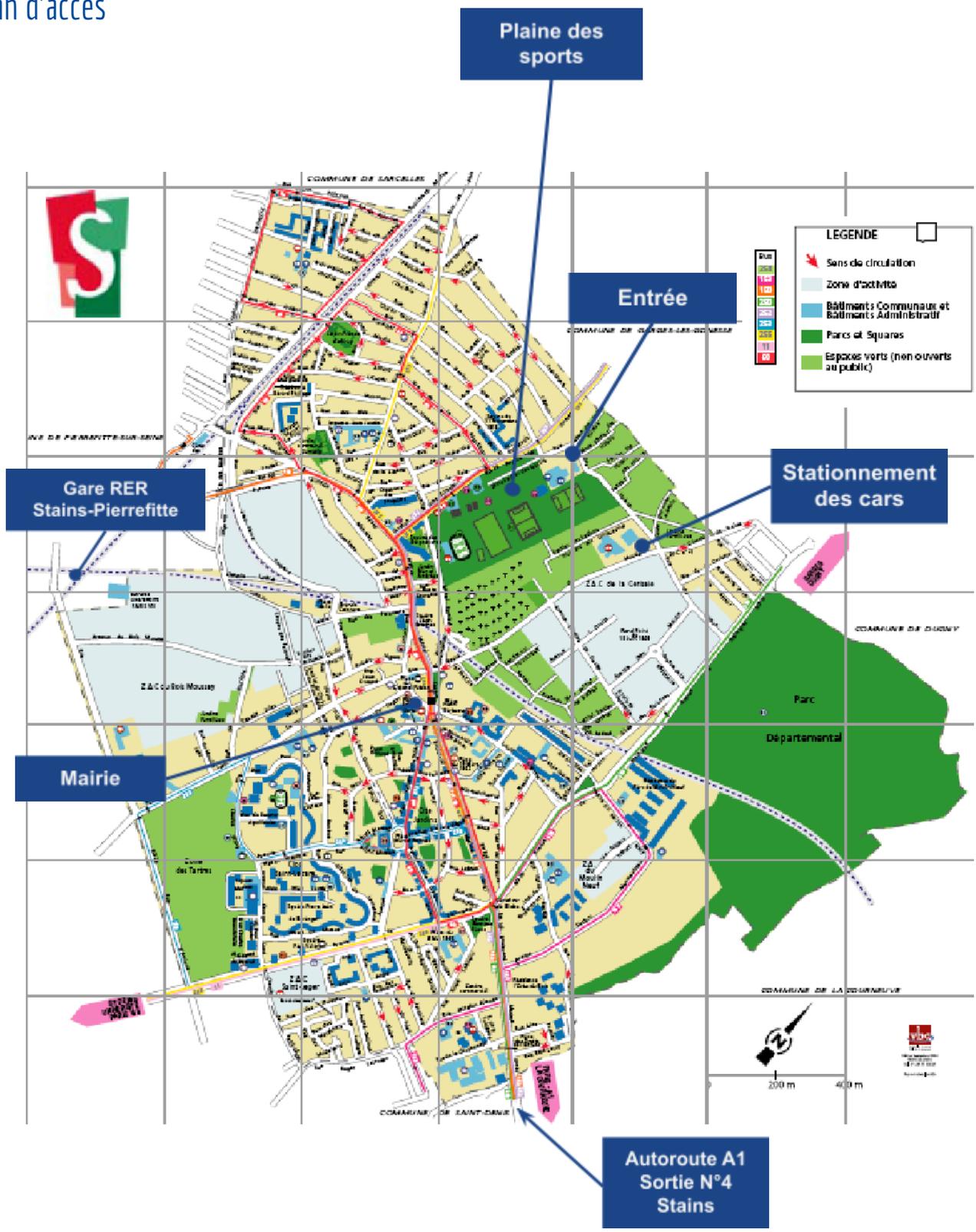
150 descendre station Parouzet

**entrée** : Parking rue des Huleux (très petit)

Pour les **cars** déposer les athlètes rue des Huleux et se garer rue du Moutier (500 m du cross). Le stationnement des cars et des voitures est recommandé dans la rue du Moutier (500 m du parcours).

Un espace obligatoire est réservé pour les tentes (voir plan du parcours)

# Plan d'accès



# Organisation

## Organisation Jurys et officiels

Des clubs et des officiels sont déjà impliqués dans l'organisation.

Il conviendra toutefois que **les autres clubs fournissent les juges à l'arrivée et des commissaires de parcours**, comme cela est la tradition dans le cadre d'organisations FSGT solidaires.

Directeur de réunion :	Antoine VORMÈSE (ES Stains athlétisme)	
Traçage des parcours :	Hervé CADERON (ES Stains athlétisme), Philippe LEPAGE (ASG Bagnolet), Bruno COLOMBI (Saint-Denis US), Malik RACHIDI (USMA), Alain GOURDON (ES Vitry), Christian FERAILLE (ES Vitry), Jean-Yves QUEMENEUR (La Meute running)...	
Inscriptions et repêchages	Christophe PELTAN (CS Bretigny) et Fabrice LENOIR (LIF)	
Remise des dossards	Flore MANKENDA (ASG Bagnolet) et Valérie DELAUNAY (ESV)	
Secrétariat/Informatique :	Hervé MANUEL (USMA)	
Arrivée :	Aurélien REBRAY (ABDO)	
Juge arbitre :	Hervé CADERON (ES Stains athlétisme),	
Chronométrateur :	Jacques GILLOT (ABDO) et Marie-Colombe DUVAL (COMA)	
Starter :	Vincent BOLLINGER (NLSA)	
Animation podium/protocole :	Malik RACHIDI (USMA) et Flore MANKENDA (ASG Bagnolet)	
11 signaleurs	Christophe PELTAN (CS Bretigny)	Philippe NOEL (CMAA)
Jude JOSEPH (CMAA)	Abdelhafid BOUMEDIENE	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
Référent Covid	_____	

Les clubs doivent fournir un minimum d'officiels tenant compte du nombre d'athlètes engagés :

- en-dessous de 3 athlètes engagés= pas d'obligation de fournir un jury
- de 3 à 10 athlètes engagés = **1 jury minimum**
- plus de 10 athlètes engagés = **2 jury minimum**

Merci de préciser par mail [lif@fsqt.org](mailto:lif@fsqt.org) les noms - prénoms - tâches souhaitées pour vos officiels.

**Si un club ne fournit pas d'officiel**, et pour ne pas pénaliser les athlètes, il pourront participer, mais ne seront pas classé·e·s (pas de podium, ni de titre) et leurs performances n'apparaîtront pas sur les résultats. Un athlète peut tenir un poste de jury.

Extrait de la Réglementation Sportive de la Commission Fédérale des Activités Athlétiques - Saison 2021/ 2022

## Récompenses

- 1 médaille à tous les moustiques filles et garçons
- 1 médaille aux 3 premiers PF PM BF BM MF MM CF
- 1 médaille aux 3 premiers de chacune des catégories du cross court
- 1 médaille aux 3 premiers de chacune des catégories du cross long
- 1 coupe par équipe

## Classements par équipe

Le classement par équipe se fera par l'addition des deux cross (court et long)

Catégories de jeunes garçons et filles (Poussins, Benjamins et Minimes)	Les 3 premiers
Catégories cadettes, cadets, juniors filles et garçons	Les 3 premiers
Catégories séniors masculins 1 et 2 confondus	Les 4 premiers
Catégories séniors filles 1 et 2 confondus	Les 3 premières
Catégorie vétéranes 1	Les 3 premières
Catégorie Vétérans 1	Les 4 premiers
Catégories vétérans et vétéranes 2	Les 3 premiers
Catégories vétérans et vétéranes 3 et 4 confondus	Les 3 premiers

Pour les clubs présentant deux équipes dans une même catégorie, il conviendra donc de prendre en compte le fait que les classements s'établissent sur 3 ou 4 coureurs.

**Note importante** Tous les participants sont qualifiés automatiquement aux Championnats de France FSGT de Cross-Country qui se dérouleront **le 27 février 2022 à Aubry (59)**.

Les athlètes du club organisateur et les membres du jury ne participant pas aux épreuves du Championnat régional auront la possibilité d'être qualifiés aux Fédéraux sur leur propre demande.

## Engagement et réglementation

1. La participation aux Championnats départementaux de cross est obligatoire pour pouvoir participer aux Championnats régionaux et aux Championnats fédéraux.  
En cas de non-participation aux championnats départementaux une demande de repêchage dûment justifiée devra être adressée aux Comités qui retransmettront avant le **vendredi 4 février à minuit** à la Ligue pour validation définitive. La demande de repêchage est obligatoire à partir de la catégorie minime.
2. Tous les participants au cross doivent être licenciés à la FSGT et leur licence 2021-2022 validée. Les clubs ont jusqu'au **lundi 31 janvier 2022** pour faire les licences de leurs athlètes et payer leur redevance. Les clubs doivent impérativement vérifier que la validation des licences est faite et

effective. Les clubs sont responsables des informations transmises, et doivent contrôler les infos (sexe, année de naissance, nom correctement orthographié...).

3. Au-delà il ne sera plus possible de s'inscrire au championnat. Aucune inscription sur place.  
En cas de réclamation, la présentation de la licence est obligatoire. Aucune réclamation ne sera traitée sans présentation de la licence. Aucune dérogation ne sera accordée sur place.  
En cas d'erreur de catégorie constatée après la course, l'athlète sera automatiquement déclassé.
4. Les athlètes qui ne pourraient participer aux Championnats régionaux peuvent éventuellement être repêchés pour le Championnat de France avec justificatif à fournir dans les 48 heures qui suit l'épreuve.
5. Les athlètes ayant participé à une autre compétition le jour des Championnats régionaux de cross ne pourront être repêchés

## Réglementation Fédérale des Activités Athlétiques de la FSGT - Saison 2021/ 2022

**La participation régulière aux compétitions de la F.S.G.T. est le critère premier et essentiel pour être sélectionné(e) aux différentes compétitions de niveau national:** l'objectif des Championnats de France F.S.G.T. est d'organiser des épreuves de masse, accueillant le plus grand nombre possible de **pratiquants réguliers** appréciant les activités proposées par la F.S.G.T. qu'elles soient locales, départementales, régionales, nationales, internationales.

Seules les conditions techniques d'organisation (capacité d'accueil, horaires, installations...) peuvent limiter la participation de tous ceux qui auront satisfait aux critères retenus.

Les critères de qualification tiennent également compte de la région d'implantation des clubs :

- dans les régions où les activités athlétiques FSGT sont implantées et permettent l'élaboration d'un calendrier départemental et/ou régional, les critères ci-dessous doivent être respectés.
- dans les régions où les activités athlétiques FSGT sont peu développées et ne permettent pas l'organisation d'épreuves officielles, des dérogations sont acceptées par la CF2A et les athlètes concernés doivent être obligatoirement licencié(e) à la FSGT depuis 2 mois minimum

En fonction des épreuves, <b>les critères de sélection</b> sont les suivants...	
<b>Championnats de France FSGT</b>	<b>Épreuves qualificatives obligatoires sauf dérogation</b>
<b>CROSS COUNTRY Minimes à Vétérans</b>	Cross départemental <b>et</b> cross régional FSGT : les athlètes sont directement qualifiés.  En cas de non-participation à un des 2 cross qualificatifs, une demande de repêchage est possible avec la participation à 1 autre cross FSGT <b>du calendrier de la saison en cours.</b>

En fonction des épreuves, <b>les critères de sélection</b> sont les suivants...	
<b>Championnats de France FSGT</b>	
<b>CROSS COUNTRY</b> Minimes à Vétérans	<b>Épreuves qualificatives obligatoires sauf dérogation</b> Cross départemental <b>et</b> cross régional FSGT : les athlètes sont directement qualifiés. En cas de non-participation à un des 2 cross qualificatifs, une demande de repêchage est possible avec la participation à 1 autre cross FSGT <b>du calendrier de la saison en cours.</b>
<b>SALLE</b> Minimes à Vétérans	Championnat régional FSGT : les athlètes sont directement qualifiés (*). Une demande de repêchage est possible avec la participation à 2 autres compétitions FSGT <b>du calendrier de la saison de salle en cours.</b>
<b>10 km ROUTE - COURSE NATURE - EKIDEN - 5 &amp; 10 km MARCHÉ</b> Cadets à Vétérans	Licence FSGT sportive ou civile de la saison en cours.
<b>PISTE</b>	<b>Minimes à Seniors 1</b> Championnats départemental et régional FSGT : les athlètes sont directement qualifiés (*). Une demande de repêchage est possible avec la participation à 2 autres compétitions FSGT <b>du calendrier de la saison de piste en cours.</b>
	<b>Seniors 2 à Vétérans</b> 4 compétitions officielles FSGT <b>de la saison en cours</b> en tant qu'athlète ou jury.

(\*) Pour ces épreuves fédérales, l'athlète, quelle que soit sa catégorie, doit **OBLIGATOIREMENT** avoir participé à l'épreuve demandée en compétition FSGT dans la saison concernée (salle ou piste)

❖ Un athlète **se présentant le jour de la compétition sans avoir été préalablement engagé par son club en respectant la procédure ne pourra pas participer même hors classement.**

### **III. Les formalités et demandes de qualification et d'engagement**

#### ➤ **Formalités d'engagement**

Pour le cross, la salle et la piste, aucune demande émanant des clubs sans respecter la réglementation ci-dessous ne sera retenue.

**Attention** chaque inscription à un championnat comporte une **date limite d'inscription à respecter.**

#### ➤ **Cross-country**

- 1 **Les clubs** inscrivent les athlètes et les relais (selon la modalité d'inscription indiquée dans la plaquette du championnat) et envoient ces demandes d'inscription à la CFAA ([athletisme@fsgt.org](mailto:athletisme@fsgt.org)).  
**Les clubs** indiquent dans le document d'inscription les demandes de repêchage.
- 2 Les comités, régions (via les commissions d'athlétisme si elles existent) valident les demandes d'inscription et de repêchage des clubs (au maximum à la date limite) envoyées par la CFAA.
- 3 Retour par les commissions, comités, régions des athlètes non retenus aux clubs.
- 4 La CFAA publie la liste des athlètes engagés sur son site internet (<https://cf2a.wordpress.com>) le plus tôt possible avant le championnat.

#### ➤ **Salle et Piste**

- 1 **Les clubs** inscrivent les athlètes **avec des performances d'engagement** (selon la modalité d'inscription

## Catégories pour le cross régional

MOUSTIQUES	NÉ-ES	ENTRE 2013 ET 2015
POUSSINS (PF et PM)	NÉ-ES	EN 2011 ET 2012
BENJAMINS (BF et BM)	NÉ-ES	EN 2009 ET 2010
MINIMES (MF et MM)	NÉ-ES	EN 2007 ET 2008
CADETS (CF et CM)	NÉ-ES	EN 2005 ET 2006
JUNIORS (JF et JM)	NÉ-ES	EN 2003 ET 2004
SÉNIORS 1	NÉ-ES	ENTRE 1993 ET 2002
SÉNIORS 2	NÉ-ES	ENTRE 1983 ET 1992
VÉTÉRANS 1	NÉ-ES	ENTRE 1973 ET 1982
VÉTÉRANS 2	NÉ-ES	ENTRE 1963 ET 1972
VÉTÉRANS 3	NÉ-ES	ENTRE 1953 ET 1962
VÉTÉRANS 4	NÉ-ES	ENTRE 1948 ET 1952
VÉTÉRANS 5	NÉ-ES	1947 ET AVANT

### A noter :

Tous les athlètes nées entre 2007 et 2015 à jour de leur licence FSGT sont automatiquement inscrits.

#### **Important**

La modification [des catégories d'âges](#) concernant les catégories vétérans sera appliquée lors des championnats de France FSGT.

[Réglementation Sportive de la Commission Fédérale des Activités Athlétiques - Saison 2021/ 2022](#)

## Horaires courses

	<b>10 h 00</b>	Mise en place du jury		
		<b>CATÉGORIE</b>	<b>PARCOURS</b>	<b>DISTANCE</b>
1	<b>10 h 30</b>	Marche nordique	Boucle départ + 1 petite boucle + 1 moyenne boucle + Arrivée	3 210 m
2	<b>11 h 00</b>	Moustiques Filles	Boucle départ + Arrivée	800 m
3	<b>11 h15</b>	Moustiques Garçons	Boucle départ + Arrivée	800 m
5	<b>11 h 30</b>	Poussines Filles	Boucle départ + petite boucle + Arrivée	1 700 m
6	<b>11 h 45</b>	Poussins garçons + Benjamins Filles	Boucle départ + petite boucle + Arrivée	1 700 m
7	<b>12 h 00</b>	Benjamins Garçons + Minimes Filles	Boucle départ + moyenne boucle + Arrivée	2 310 m
8	<b>12 h 15</b>	Cross court mixte CM JF JM SF SM VF VM	Boucle départ + petite boucle + 2 moyennes boucles + Arrivée	4 720 m
9		Cross long mixte CM JF JM SF SM VF VM	Boucle départ + petite boucle + 2 moyennes boucles + 2 grandes boucles + Arrivée	10 540 m
10	<b>13 h 30</b>	Minimes garçons + cadettes filles	Boucle départ + 1 petite boucle + 1 moyenne boucle + Arrivée	3 210 m
11	<b>14 h 00</b>	Relais mixte 4 x 1 tour de 900 m		3 600 m
	<b>14 h 30</b>	Fin de la compétition		

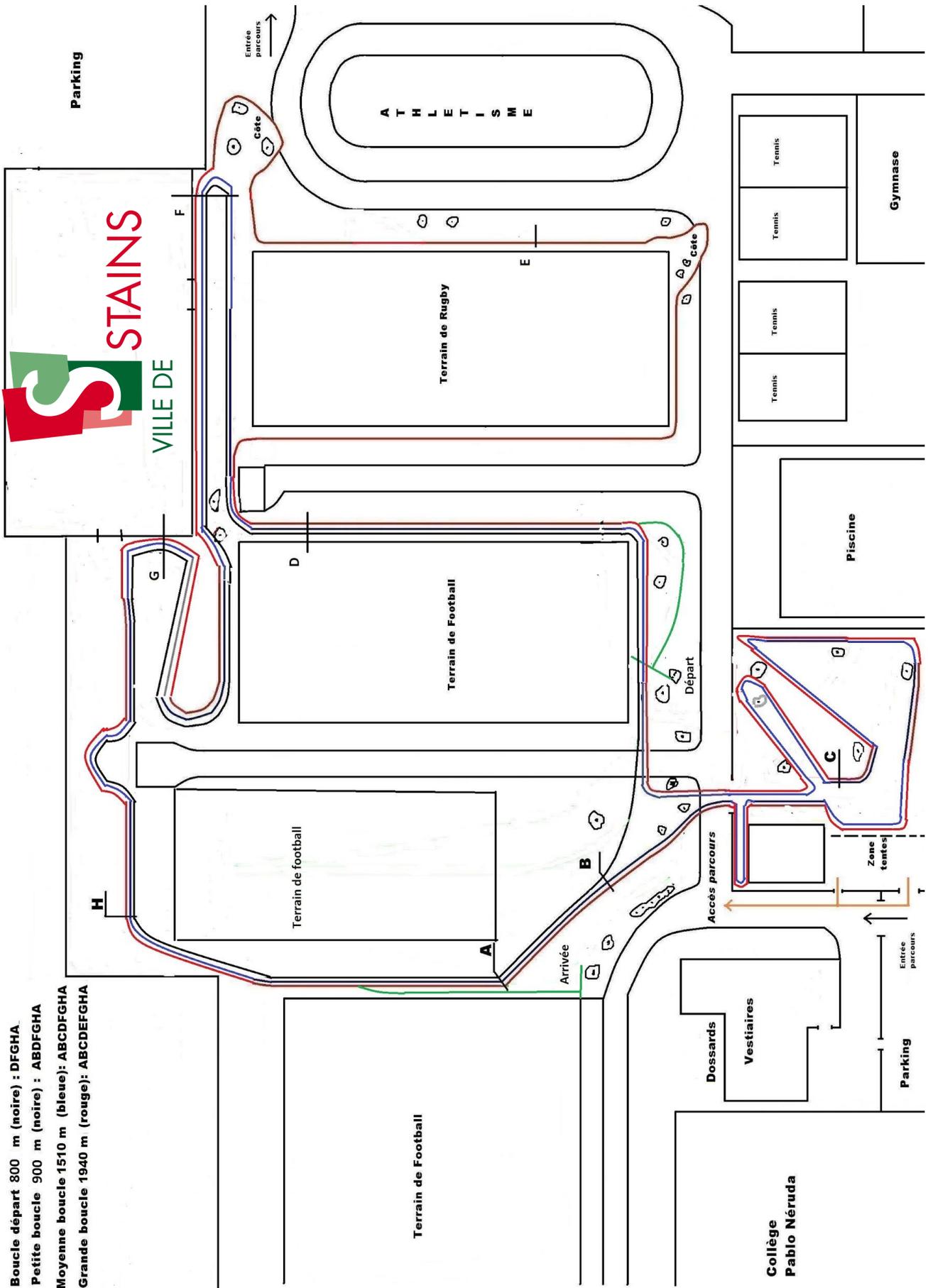
## Dossards

Le retrait des dossards se fait dans l'enceinte de la plaine des sports Auguste Delaune le jour de la course jusqu'à 30mn avant le départ de la course. Les étiquettes nominatives seront à coller sur les dossards des présents. Il faut donc prévoir un temps pour cela avant le début de la compétition.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre. Le dossard doit être visible pendant la totalité de la course. Prévoir des épingles en nombre suffisant pour accrocher les dossards.

Le choix entre cross court et cross long pourra se faire sur place lors de la récupération des dossards

**Cross long** Les participants du cross long devront porter un second dossard dans le dos.



Boucle départ 800 m (noire) : DFGHA

Petite boucle 900 m (noire) : ABDFGHA

Moyenne boucle 1510 m (bleue): ABCDFGHA

Grande boucle 1940 m (rouge): ABCDFGHA



## Protocole sanitaire

Les participants sont invités à respecter les réglementations sanitaires en vigueur le jour de l'événement. (ci-après la fiche synthétique de mise en oeuvre du pass sanitaire ou vaccinal éditée par la FSGT)

Pour rappel, le port du masque est obligatoire sur les installations sportives extérieures, sauf bien évidemment pendant la pratique sportive, ainsi que dans les enceintes fermées, telles que les vestiaires de Neruda, sanitaires.

Il est aussi important de faire un rappel aux participants des respects d'ordre sanitaire quant aux mauvais usages des toilettes de l'installation.

### Communiqué de la FSGT

#### Jeudi 27 janvier 2022

Dans un contexte de reprise de l'épidémie du Covid 19 et suite à la publication du [décret n° 2022-51](#) du 22 janvier 2022 modifiant le [décret 2021-699](#), les conditions d'application des nouvelles mesures dans le champ du sport applicables à partir du 24 janvier 2022.

**Depuis le 24 janvier, le "pass vaccinal" est en vigueur pour les personnes de 16 ans et plus** et remplace alors pour eux le "pass sanitaire". Pour les personnes entre 12 ans et 2 et jusqu'à 15 ans et 11 mois, le pass sanitaire reste applicable.

En dehors de la mise en place du pass vaccinal pour les 16 ans et plus, les conditions de pratique sportive en club, en intérieur, comme en extérieur, ne changent pas.

Le masque reste obligatoire dès l'âge de 6 ans dans les établissements recevant du public (ERP) et peut être retiré uniquement lors de la pratique sportive et de l'encadrement collectif.

Depuis le 29 novembre, la durée de validité des tests PCR et antigéniques passe de 72h à 24h.

<https://www.fsgt.org/federal/national/evenement/crise-covid-19-reprise-de-lactivit%C3%A9-physique-et-sportive>

# FICHE SYNTHÉTIQUE DE MISE EN ŒUVRE DU PASS SANITAIRE ou VACCINAL



## PRÉSENTATION DU PASS SANITAIRE OU VACCINAL POUR L'ACCÈS :

- Aux ERP\* couverts (type X) : gymnases, salles et piscines (dont découvertes).
- Aux ERP\* de plein air (type PA) : stade.
- À toute manifestation dans l'espace public soumise à autorisation ou déclaration en préfecture et qui n'est pas organisée pour des sportifs professionnels ou de haut niveau.



## NON SOUMIS AU PASS SANITAIRE OU VACCINAL :

Les pratiques habituelles des clubs en plein air dans les équipements en accès libre (hors ERP\*) ou en autonomie de plein air (randonnée, entraînement dans l'espace public, etc.).



## CONTRÔLE DU PASS SANITAIRE OU VACCINAL :

- Réalisé par les responsables de l'équipement ou à défaut par l'entité organisatrice de l'activité en tenant un registre indiquant les dates et heures des contrôles.
- Via l'application "TousAntiCovid Verif", en cochant ou décochant "pass vaccinal" sur l'application, en fonction de l'âge des personnes.

⚠ Tenir compte et respecter les dispositions locales de votre lieu de pratique.



## JUSTIFICATIFS ACCEPTÉS LORS DU CONTRÔLE DU PASS VACCINAL (pour les personnes de 16 ans ou plus) :

- Vaccination avec un schéma vaccinal complet (7 jours post injection finale).
- Certificat de rétablissement de plus de 11 jours et moins de 6 mois.
- Certificat de contre-indication à la vaccination.
- Justificatif d'une contre-indication médicale à la vaccination.

Dérogation : Certificat de test négatif de moins de 24h possible jusqu'au 15 février pour les personnes ayant reçu leur 1<sup>ère</sup> dose de vaccin d'ici là, dans l'attente de leur 2<sup>e</sup> dose.

## JUSTIFICATIFS ACCEPTÉS LORS DU CONTRÔLE DU PASS SANITAIRE (pour les mineurs entre 12 ans et 2 mois, et jusqu'à 15 ans et 11 mois) :

- Vaccination avec un schéma vaccinal complet (7 jours post injection finale).
- Test RT-PCR, antigénique ou autotest négatif de moins de 24h réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé.
- Certificat de contre-indication à la vaccination.

\* Établissement recevant du public.